Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_04-DE

Mardi 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	26 novembre 2025

PRESENTS HOUEIX Raymond, TRIBALLIER Joël, BROHAN Hervé, LABEUR Chantal, LE COURTOIS Anthony, POISSEMEUX Emmanuelle, MONNIER Karine, LE BRUN Delphine, BOURHIS Typhaine, BOLAN Alexandre, CORFMAT Jean-Pierre, FERRAND Jacky

ABSENTS
EXCUSES RETO Ronan
NON EXCUSES TRIBALLIER Stéphanie, HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance : Delphine LE BRUN

Indemnité de fin d'année des agents

Délibération 2025-12-02-04

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 1980 une prime de fin d'année était versée au personnel de la commune par l'intermédiaire du Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal. Il informe le conseil municipal que l'article 70 de la loi du 16 décembre 1990 a modifié les dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ces dispositions prévoient qu'à partir de 1997 les compléments de rémunération collectivement acquis avant 1984 ne peuvent être maintenus qu'à condition qu'ils soient intégrés dans le budget des collectivités et versés directement aux agents.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Attribuer au personnel de la commune la prime intégrée au budget communal 2025, qui sera versée directement aux agents.**

- **Fixer à 1485 € par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2025.**

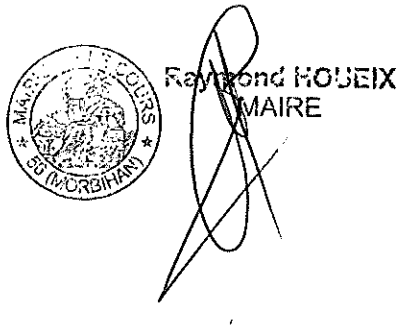
- **Fixer à l'unanimité des membres présents le montant de l'enveloppe globale de la prime pour l'ensemble du personnel de la collectivité à 11 043.66 € au titre de l'année 2025.**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_04-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 08 décembre 2025

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Delphine LE BRUN
La secrétaire de séance

